

au sein duquel est signé, en 1931, le premier accord entre planteurs et industriels. Cet accord est renouvelé et étendu en 1937.

Pendant la guerre de 1939-1945 (il s'agit alors d'organiser la pénurie), est créé le GNIPB (Groupement National Interprofessionnel de la Production Betteravière et des industries de transformation). Au sortir de la guerre, il est remplacé par une commission au niveau du ministère de l'agriculture puis, en 1953, par le GNIBC (Groupement National Interprofessionnel de la Betterave et de la Canne).

C'est également au sortir de la guerre que les syndicats betteraviers locaux constitués au niveau des usines sont regroupés par département, ces syndicats départementaux étant réunis au niveau de la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves. Et en 1946, les coopératives de producteurs de betteraves se réunissent dans la FCB (Fédération Nationale des Coopératives de transformation de la Betterave).

Il s'agit de l'amorce d'une interprofession très solide qui connaîtra d'importants développements avec l'entrée en vigueur du Règlement sucre (1968) dans le cadre du Marché Commun Agricole, notamment à travers la signature périodique d'accords interprofessionnels.

Le sucre de betterave

La denrée que l'on commercialise sous le nom de « sucre » est un produit naturel, chimiquement pur, le saccharose. Il peut être obtenu à partir de différentes plantes mais, dans la pratique, il n'est fabriqué qu'à partir de canne et de betterave. A noter que différents édulcorants peuvent être élaborés par transformation d'autres plantes (céréales notamment) mais il ne s'agit pas alors de sucre à proprement parler.

Historique

A l'origine, le sucre de canne

La canne à sucre serait originaire, selon les théories les plus modernes, de la Nouvelle-Guinée et des îles avoisinantes. Passant par les Nouvelles-Hébrides, la Nouvelle-Calédonie et les îles Fidji, elle serait parvenue dans les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie, l'Inde, l'Indochine et la Chine. Elle aurait été cultivée sur les bords de l'Indus, ce qui paraît prouvé par le fait que, dans la plupart des langues européennes, le mot sucre dérive du sans-crit « sarkara ».

Vers 510 avant J-C, lors de l'expédition de Darius dans les vallées de l'Indus, les Perses découvrent et apprécient « le roseau qui donne du miel

sans le concours des abeilles ». Grâce à eux, la culture de la canne à sucre s'installe sur les bords de la Méditerranée orientale, et ils resteront longtemps les grands experts du sucre, qu'ils savent au V^e siècle obtenir solide sous forme de pain.

La canne à sucre aurait été apportée en Occident dans les chariots d'Alexandre le Grand. Mais c'est en 634 seulement qu'un peuple venu de la péninsule arabique se lance à la conquête de la Perse. Ces conquérants arabes apprennent des Perses l'art de fabriquer du sucre solide. La canne est d'abord cultivée sur les côtes est et sud de la Méditerranée (Égypte et Palestine) puis en Syrie, en Afrique du Nord, à Chypre, à Rhodes et dans les îles Baléares

Ce sont les Croisés qui, à partir du XII^e siècle, font connaître cette « épice » en Europe. Par la suite, elle parvient dans nos contrées par l'intermédiaire du réseau commercial maritime de deux grandes cités portuaires : Venise et Bruges. Puis les Espagnols et les Portugais, qui ont pris possession des îles de la côte occidentale de l'Afrique (Canaries et Madère), commencent à y cultiver la canne à sucre.

Le sucre, alors rare et cher, vendu par les apothicaires, ne figure que sur les tables princières. La découverte du Nouveau Monde apporte une révolution dans ce domaine. Le climat chaud et humide de l'Amérique centrale permet une véritable prolifération de la canne à sucre. Les colons établis outre-mer en font leur principale culture et expédient sur l'Europe des cargaisons de sucre.

En 1613, une première raffinerie est établie à Rouen (transformation du sucre roux en sucre blanc). En 1790, les raffineries spécialisées dans le traitement des sucres de canne d'Amérique sont au nombre d'une centaine dans les différents ports européens.

Les débuts du sucre de betterave

Nous avons vu, au chapitre précédent, que la culture de la betterave avait débuté, au moment du Blocus continental, en réaction au manque de sucre de canne provenant des colonies. A la chute de l'Empire, les échanges maritimes reprennent et les importants stocks de sucre de canne, amassés au cours du conflit, peuvent se déverser sur le marché métropolitain, concurrençant de façon drastique le sucre de betterave.

Toutefois, grâce aux améliorations techniques apportées, tant aux modes de culture qu'aux processus de transformation, ce recul n'est que provisoire. En 1828, 89 sucreries produisent 4 400 tonnes de sucre. En 1833,

avec 120 sucreries, la production française passe à presque 7 000 tonnes (notons qu'il s'agit non pas d'usines à proprement parler mais d'ateliers artisanaux, au niveau de fermes importantes).

La Restauration favorise tout d'abord la production de betteraves sucrières en lui accordant un régime fiscal fort avantageux. Toutefois, devant les plaintes des producteurs coloniaux et celles des négociants portuaires (Bordeaux et Le Havre notamment), des mesures sont au contraire prises pour protéger le sucre de canne. Des droits de douane sur les sucres étrangers sont établis, droits dont sont exemptés les sucres provenant des colonies. Le sucre de canne bénéficie ainsi d'une prime d'un montant de 10 F. les 50 kg en 1814, 15 F. en 1920 et 25 F. en 1822.

Les colonies profitent si bien de cet avantage qu'elles en arrivent à abandonner toutes les autres cultures pour se consacrer uniquement à la canne. Leurs expéditions finissent par dépasser les possibilités d'absorption du marché métropolitain.

Parallèlement, le sucre de betterave produit en France, qui continue à être exonéré de taxes, profite également de la protection douanière instituée en faveur des sucres coloniaux. En 1836, 20 000 hectares sont cultivés en betteraves, avec une perspective de 50 000 pour 1840 ; 106 nouvelles fabriques sont mises en construction.

C'est alors seulement que les colonies perçoivent le danger de cette concurrence et se coalisent, avec la marine et les raffineurs des ports, contre la sucrerie de betterave. La défense de la canne prend, pendant un moment, un caractère passionné, ainsi qu'en témoignent certaines caricatures parues alors dans la presse.

Une loi de 1837 établit un impôt de 15 F aux 100 kg sur le sucre de betterave métropolitain, porté à 45 F en 1843. Cette même année, le gouvernement dépose une proposition de loi visant à interdire la fabrication du sucre de betterave. On envisage le rachat, en vue de sa suppression, pour la somme de 40 millions de francs, de l'ensemble de la sucrerie métropolitaine, déclarée « production parasite ».

A la Chambre des députés, de Morny défend le sucre de betterave tandis que Lamartine soutient éloquemment la mesure proposée, allant jusqu'à dire : « Je vous défends d'appeler la sucrerie une industrie nationale. Elle n'a de national que les charges qu'elle fait peser sur le pays... à moins que pour vous, subventions et impôts ne représentent le tarif de la nationalité ». Adolphe Thiers prend la défense de la production métropolitaine et, au Parlement, par quelques voix seulement, la betterave sucrière est sauvée.



*« Je ne te dirai pas va te faire... sucre !
je te dirai va te faire cuire ! »*

*Deux caricatures de Daumier illustrant la lutte
entre la canne et la betterave.*

Finalement, une loi du 7 août 1843 assure d'une façon progressive l'égalité devant les taxes fiscales des sucres métropolitains et coloniaux.

Néanmoins, le sucre de betterave perd l'avantage fiscal qu'il possédait sur le sucre de canne, ce qui porte un coup mortel aux petites usines. Seules peuvent se maintenir les plus importantes qui ont la possibilité d'augmenter leur puissance et de transformer leur matériel en vue d'obtenir un prix de revient moins élevé.



Les projectiles sont des pains de sucre.

D'agricole et artisanale, la sucrerie tend à devenir plus industrielle

En dépit de cette rivalité, la production betteravière poursuit son essor. Elle se trouve d'ailleurs momentanément avantagée par les grandes difficultés que connaît l'économie des colonies. En effet, la Révolution de 1848 abolit l'esclavage, ce qui a des répercussions sur les disponibilités en main-d'œuvre et provoque une augmentation du prix de la canne et une diminution de la production. Le sucre extrait dans les colonies tombe de 100 000 à 40 000 tonnes par an.

Le sucre de betterave peut alors bénéficier de l'augmentation régulière de la consommation qui, malgré la hausse du prix, est passée, en métropole, de 17 000 tonnes en 1815 à 120 000 en 1850.

Nota : de nos jours, la production de sucre des DOM (Guadeloupe, Martinique et Réunion) ne représente plus qu'une part réduite de la production française. Une île comme la Martinique n'en fabrique plus assez pour sa propre consommation, la canne à sucre y étant cultivée essentiellement pour la fabrication de rhum.

Progrès en Europe

A partir des années 1850, la production du sucre en métropole connaît d'importants développements, passant du stade artisanal au stade quasi industriel, suivant en cela le mouvement général de l'économie avec apparition des premières sociétés de capitaux.

En 1850, la France fabrique, sur son territoire intérieur, environ 75 000 tonnes de sucre pour une consommation de quelque 115 000 tonnes. En 1875, cette production atteint 450 000 tonnes. La France est devenue le premier producteur européen. En effet, à cette date, la production de ses principaux concurrents est la suivante : Allemagne, 250 000 tonnes ; Autriche, 230 000.

Ultérieurement, la situation se trouve inversée. Sur la campagne 1883-1884, l'Allemagne produit environ 995 000 tonnes de sucre et l'Autriche 600 000 tonnes, contre 473 000 en France. En effet, l'Autriche et l'Allemagne ont mis sur pied un régime fiscal du sucre très favorable à leurs ressortissants. Le principe en est le suivant : un certain nombre de tonnes de betteraves sont supposées fournir un certain nombre de kilos de sucre, le surplus étant exempté d'impôt. Cette législation suscite un effort de la part des producteurs allemands et autrichiens si bien que, sur la campagne 1884-1885, ceux-ci parviennent à un rendement en sucre de 10,79 % tandis que la France stagne à 5,99 %.

Devant une telle situation, la France décide d'appliquer des mesures similaires. La loi du 29 juillet 1884 fixe le rendement légal à 6 % (plus tard 7,75 %), l'excédent constituant une prime sous le nom de « boni de fabrication ». Le résultat ne se fait guère attendre. Dès 1890, la France produit environ 700 000 tonnes de sucre, avec une richesse saccharine moyenne de 10,47 %.

En 1890, il semble que le sucre de betterave l'ait emporté de façon décisive sur le sucre de canne : il couvre les 3/5^e de la consommation mondiale. Cette suprématie se prolongera jusqu'en 1912.

Le marché du sucre accentue son caractère international

La production mondiale de sucre passe de 3,8 millions de tonnes en 1881 à 6 millions en 1883, Dans tous les pays européens, se pose le problème des débouchés.

L'Autriche, en 1888, l'Allemagne en 1891, accordent des primes directes à l'exportation de sucre et, à l'abri de droits de douane, sucriers allemands et autrichiens s'entendent pour une hausse des prix au niveau de la consommation nationale. La France, en 1897, suit la même voie, accordant des primes directes à l'exportation et augmentant le prix du sucre sur son territoire. C'est ainsi que l'on passe à une production de 4 686 000 tonnes de sucre de betterave, dans l'ensemble des pays européens, contre 2 980 000 tonnes de sucre de canne dans le monde. L'Europe est devenue la grande exportatrice.

En 1900, le monde consomme 8 millions de tonnes de sucre et en produit environ 9 millions. Le commerce international devient le théâtre de luttes de plus en plus âpres pour la conquête de marchés en constante expansion. Or, la grosse masse du sucre de betterave du continent est négociée sur le marché de Londres, ce qui ne va pas sans susciter de vives réactions des colonies anglaises, productrices de sucre de canne.

Le gouvernement anglais, soucieux des intérêts de ses consommateurs, qui peuvent s'approvisionner à bas prix grâce aux importations de sucre européen, affecte tout d'abord de ne pas tenir compte des récriminations de plus en plus vigoureuses qui lui parviennent, notamment des Antilles anglaises, lesquelles vont jusqu'à menacer de se rattacher aux Etats-Unis. Puis l'Angleterre se décide enfin à annoncer qu'elle frappera de droits compensateurs les sucres recevant des primes à l'exportation si les producteurs ne s'entendent pas pour mettre fin à cette pratique. L'Allemagne, l'Autriche et la France sont contraintes de réagir et aboutissent à une première

entente internationale : elles signent un protocole préparatoire qui aboutit, le 5 mars 1902, à la Convention de Bruxelles. Celle-ci condamne les primes de toute espèce, directes et indirectes pour tous les pays d'Europe (sauf la Russie qui a refusé d'adhérer). Les bonis de fabrication sont supprimés, de même que les primes à l'exportation, tandis que les surtaxes d'entrée sont uniformisées.

En France, la loi du 28 janvier 1903, entrée en vigueur le 1^{er} septembre, consacre les obligations contractées à Bruxelles, portant ainsi un coup fatal à la politique d'encouragement du sucre métropolitain. L'industrie sucrière diminue les prix offerts aux producteurs de betterave ; ceux-ci réduisent leurs ensemencements qui passent de 273 000 hectares en 1898 à 223 000 en 1908. La situation est d'autant plus grave pour les sucriers-betteraviers que la production de sucre de canne, qui stagnait depuis de nombreuses années, prend à ce moment même un nouvel essor.

En effet, la canne à sucre avait peu à peu dégénéré parce que toujours reproduite par bouturage, la graine étant à ce point minuscule qu'on ne l'avait pas détectée. Or, c'est justement aux alentours des années 1900 que des chercheurs néerlandais de Java parviennent à l'isoler et à la reproduire. Les planteurs délaissent les anciennes cannes dégénérées pour repartir avec de nouvelles, infiniment plus rustiques et productives, allant jusqu'à multiplier le rendement par trois.

La Convention Internationale du Sucre, signée à Bruxelles, est donc doublement défavorable au sucre de betterave puisqu'elle frappe cette production au moment même où le sucre de canne connaît une sérieuse embellie. Les chiffres, concernant la production mondiale, sont d'ailleurs là pour le prouver : pour la campagne 1903-1904, 6 066 000 tonnes de sucre de betterave et 6 034 000 de sucre de canne ; et pour la campagne 1904-1905, 4 919 000 tonnes de sucre de betterave et 6 265 000 de sucre de canne. Jusqu'à la Première Guerre mondiale, la production de sucre de betterave ne fait que régresser.

Toutefois, si le cours du sucre s'effondre, cela entraîne une forte augmentation de la consommation. En France, en particulier, les effets de cette « crise » sont tempérés par une consommation en hausse ainsi que par des progrès techniques en matière agricole et industrielle.

La guerre de 1914-1918 et ses suites

La guerre de 1914-1918 entraîne, de fait, la suspension de la Convention car, à l'abondance, succède le déficit. Elle a des effets désastreux sur

la production européenne. Les plus importantes régions betteravières – celles de France notamment – sont situées dans les zones de combat. Un grand nombre de sucreries sont détruites. La main-d'œuvre, le matériel, les matières premières font cruellement défaut. La production mondiale de sucre de betterave, qui s'élevait à 9 millions de tonnes en 1913-1914, tombe à 3,3 millions en 1919-1920. Dans le même temps, la production de sucre de canne, stimulée par une hausse des prix mondiaux, poursuit son expansion, passant de 7,7 à 9,1 millions de tonnes. En effet, les pays producteurs de l'Amérique centrale et de la mer des Antilles – au premier rang desquels figure Cuba – ont considérablement développé les quantités fabriquées. De son côté, l'île de Java, à l'est de l'Océan Indien, est devenue l'un des premiers producteurs mondiaux.

Le sucre de betterave doit repartir à la conquête de ses marchés mais, lorsque sa production retrouve son niveau d'avant-guerre, en 1920, le marché mondial, largement approvisionné en sucre de canne, subit une grave crise. Toutefois, la course à la production se poursuit jusqu'aux environs de 1930.

En France, compte tenu de cette situation, les relations entre les producteurs de betteraves et les usines auxquelles ils livrent deviennent difficiles. En effet, les fabricants peuvent agir en ordre dispersé, imposer à leurs planteurs des contrats libres et différenciés : les conditions de réception et les prix d'achat des betteraves sont laissés à la discrétion des industriels. Face à cette situation, les agriculteurs créent, en 1921, un syndicat national, la C.G.B. (Confédération Générale des Planteurs de Betteraves). De leur côté, les fabricants, réunis au sein du SNFS (Syndicat National des Fabricants de Sucre), ressentent la nécessité d'adopter des règles communes.

Après d'interminables discussions, les relations entre planteurs et fabricants finissent par se stabiliser. En 1928, est fondé un Comité mixte d'entente et de conciliation des intérêts betteraviers et sucriers. Il s'agit surtout de définir les conditions d'achat des betteraves, de déterminer les normes de réception, la proportionnalité entre le prix de la betterave et celui du sucre. Cette entente interprofessionnelle s'avère particulièrement utile au moment où un grave danger menace le secteur betterave-sucre : la Société des Nations, sous l'influence des Etats-Unis, envisage de bloquer la production de sucre de betterave par l'introduction d'un contingentement, afin de voler au secours du sucre de canne qui, une fois de plus, s'estime menacé.

Planteurs et fabricants de sucre, à l'échelle européenne, s'unissent pour démontrer que leur production s'est à peine relevée des immenses dommages de la guerre de 1914-1918, alors que les fabricants coloniaux ont été les plus grands bénéficiaires de cet effroyable cataclysme. Le projet de la S.D.N. – qui conteste le droit de l'Europe à l'autosuffisance et veut l'obliger à importer du sucre de canne – est abandonné.

Il n'en demeure pas moins que la production sucrière atteint des niveaux très fortement excédentaires. Celle de sucre de canne, stimulée par la pénurie de la guerre, est passée, entre 1913 et 1930, de 8 à 16 millions de tonnes. Celle du sucre de betterave, partie de 9 millions de tonnes avant le conflit, dépasse maintenant 11 millions de tonnes, les pays européens ayant achevé leur reconstruction industrielle et ayant modernisé l'outil industriel. La surproduction est évaluée à 4 millions de tonnes, ce qui entraîne un marasme sur le marché mondial dont les prix s'effondrent.

A la demande de Cuba, dont l'économie est la plus atteinte, une Convention internationale est négociée, connue sous le nom de « Plan Chadbourne » (1931) et tente d'adapter la production mondiale à la consommation : limitation des productions et contingentement des exportations. Cet accord international se solde par un échec, dû au nombre trop restreint de participants : les pays qui ne l'ont pas signé développent leur production tandis que la consommation diminue sous les effets de la grande crise des années 1930.

Les années 1930

La France, qui s'est tenue à l'écart du Plan Chadbourne, en respecte cependant les règles et, pour la campagne 1931-1932, les professions concernées adoptent un « Plan de Contingentement » qui limite la production du sucre en fonction des capacités réelles d'absorption du marché. L'accord prévoit la quantité de betteraves devant être acquise par chaque usine, le devenir des betteraves en excédent ainsi que les devoirs réciproques des planteurs et des fabricants, enfin la manière de régler les litiges. Cet accord, valable pour trois ans, est renouvelé en 1934, avec un renforcement des disciplines et la participation des fabricants de sucre de canne d'outre-mer.

La décennie 1930/1940 voit la fin d'un certain individualisme : c'est maintenant au niveau national que les producteurs agricoles et industriels cherchent à résoudre les difficultés économiques, et ce contingentement volontaire donne de bons résultats ainsi que le prouvent les chiffres suivants :

	Hectares cultivés en betteraves	Production de sucre (tonnes)	Contingent fixé par le Plan (tonnes)
1930/1931	256 949	1 068 857	-
1931/1932	227 229	766 356	800 000
1932.1933	244 684	797 193	824000
1933/1034	245 847	735 925	800 000
1934/1935	265 830	1 004 618 ^(a)	888 000
1935/1936	221 739	807 594	848000
1936/1937	214 145	777 733	864960
1937/1938	223 817	848 086	894 000
(a) Récolte très excédentaire due à des conditions climatiques particulièrement favorables			

Sur le plan international, toutefois, l'existence d'excédents continue à perturber les marchés. C'est pourquoi une nouvelle convention est négociée sous l'égide de la Société des Nations. Elle réunit cette fois la quasi-totalité des pays producteurs et la France y participe. Signée à Londres le 6 mai 1937, elle est le premier véritable Accord International sur le Sucre. Elle reprend les grandes lignes du Plan Chadbourne, en fixant un contingent d'exportation pour chacun des pays producteurs.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, la production de sucre, au niveau mondial, s'établit à 18,5 millions de tonnes pour le sucre de canne raffiné et à 10,2 millions de tonnes pour le sucre de betterave (1,029 millions de tonnes de sucre - betterave et canne - sont produites sur le territoire national).

La Seconde Guerre mondiale et ses suites

Ce conflit atteint une nouvelle fois durement l'économie betterave-sucre, même si le nombre d'usines détruites ou endommagées est inférieur à ce qu'il était au lendemain de la guerre de 1914-1918.

Pendant l'Occupation, dans une économie de rationnement, culture et industries sont sous l'emprise des mécanismes d'organisation professionnelle édictés par le régime de Vichy. Un organisme coiffe l'ensemble du secteur : le Groupement Interprofessionnel de la Production Betteravière et des Industries de Transformation de la Betterave.

La production de sucre française, qui avait atteint 1 029 999 tonnes en 1939-1940, descend à 425 000 l'année suivante. En 1944-1945, elle n'est plus que de 286 700 tonnes. A cela de nombreuses raisons : pénurie de

main-d'œuvre, absence des prisonniers, manque de matériel de culture et d'engrais, manque de charbon pour les usines, voire les opérations militaires.

Entre 1939 et 1945, la production mondiale de sucre chute de 30 à 19 millions de tonnes : de 18,7 à 12,9 millions de tonnes pour le sucre de canne et de 11,6 à 6,2 millions de tonnes pour le sucre de betterave.

Après la guerre, elle remonte d'autant plus rapidement que les besoins de l'humanité croissent à vive allure. Pourtant, en 1951-1952, la production mondiale atteint 36 millions de tonnes pour une consommation de 33 millions. Les stocks mondiaux s'élèvent à 13 millions de tonnes. Pour faire face à cette crise de surproduction, une nouvelle conférence internationale est convoquée, sous l'égide cette fois de l'Organisation des Nations Unies. Elle aboutit à l'Accord International sur le Sucre de 1953, qui rétablit les quotas d'exportation, assortis de mesures de régularisation des cours.

Notons que, si la France est signataire des accords de 1937 et de 1953, ultérieurement les accords sont négociés au nom de la CEE (Commission Economique Européenne). De même, à partir de 1937, on parle d'Accord International dans la mesure où les signataires sont non seulement des pays exportateurs mais aussi tous les pays producteurs ainsi que les pays importateurs.

Cet Accord international sur le Sucre est renouvelé en 1958 mais perd toute efficacité à la suite du conflit survenu entre les Etats-Unis et Cuba. Un nouvel accord est signé à Genève, le 24 octobre 1968. Il arrive à expiration en 1973 sans être renouvelé. En 1977, un autre est négocié dans le cadre de la CNUCED (Comité des Nations Unies pour le Commerce et le Développement). Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 1978, pour une période de cinq ans puis est prorogé sur une durée de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin 1984. Quant aux négociations qui se déroulent en 1983 et 1984, elles n'aboutissent qu'à un accord « administratif » ne prévoyant pas de mécanismes de régulation du marché.

Nota : d'une façon générale, on peut dire que, depuis la première moitié du XX^e siècle, de multiples tentatives ont été faites pour organiser le marché mondial du sucre. A l'exception des deux premiers Accords (1937 et 1953), leur mise en œuvre n'a pas abouti aux résultats escomptés, notamment à stabiliser les prix à un niveau permettant la rémunération des producteurs sans pour autant avoir un effet dissuasif sur la consommation. Faute d'une régulation efficace, le marché mondial du sucre, encore à l'heure actuelle, se caractérise par des cours extrêmement fluctuants, des

périodes d'envolée des prix succédant à des périodes de cours déprimés. On a pu parler d'un « cycle du sucre ».

Sucre de betterave et sucre de canne

Nous avons évoqué ci-dessus ce qui peut apparaître comme une concurrence effrénée, au cours des années, entre betterave sucrière et canne à sucre. Dans la réalité, pendant assez longtemps, il s'est agi plutôt d'un développement parallèle, voire d'une émulation. En effet, tandis que la production mondiale de sucre augmentait régulièrement, la part de chacune de ces matières premières est restée longtemps à peu près la suivante : environ 40 % pour la betterave et 60 % pour la canne, ainsi que le prouvent les chiffres ci-dessous.

Campagne	Production mondiale ⁽¹⁾	% betterave	% canne
1900-01	11.257	53,3	46,7
1910-11	16.824	51,5	48,5
1920-21	16.831	29,2	70,8
1930-31	27.863	42,8	57,2
1940-41	29.902	39,1	60,9
1950-51	33.576	42,0	58,0
1960-61	55.442	43,8	56,2
1970-71	72.001	41,3	58,7
1980-81	88.014	37,5	62,5

(1) En milliers de tonnes de sucre brut

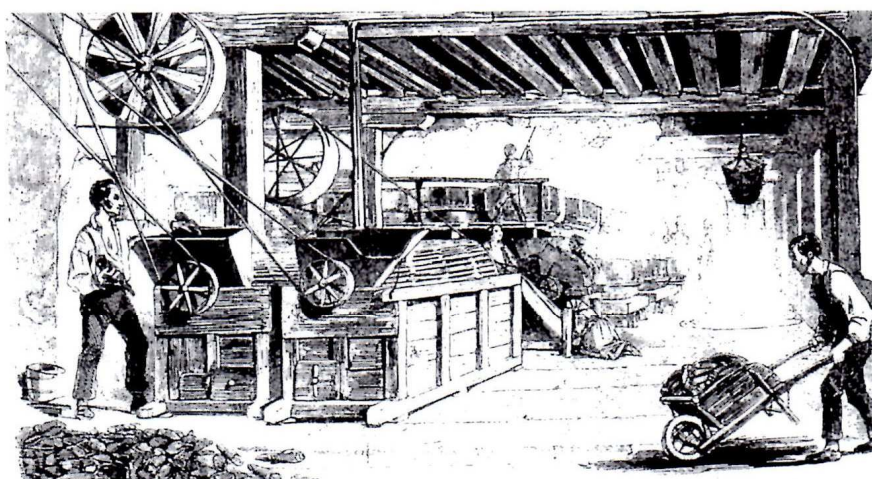
Cet état de relatif équilibre est dû en grande partie au fait que les zones de culture sont différentes : régions tempérées pour la betterave, régions chaudes et humides pour la canne, dont la culture n'est pas possible au-delà du 35° parallèle.

Nota : de nos jours, la situation a beaucoup évolué. C'est ainsi que, sur la campagne 2010-2011, pour une production mondiale de 165 millions de tonnes, le sucre de canne a représenté 80 % et le sucre de betterave 20 %. Pour la canne, en effet, on a assisté à une expansion considérable de la production dans des pays tels que l'Afrique du sud, l'Australie, le Brésil, Cuba et l'Inde. Concernant le sucre, la production a baissé dans l'Union Européenne depuis la réforme de la Politique Agricole Commune en 2006.

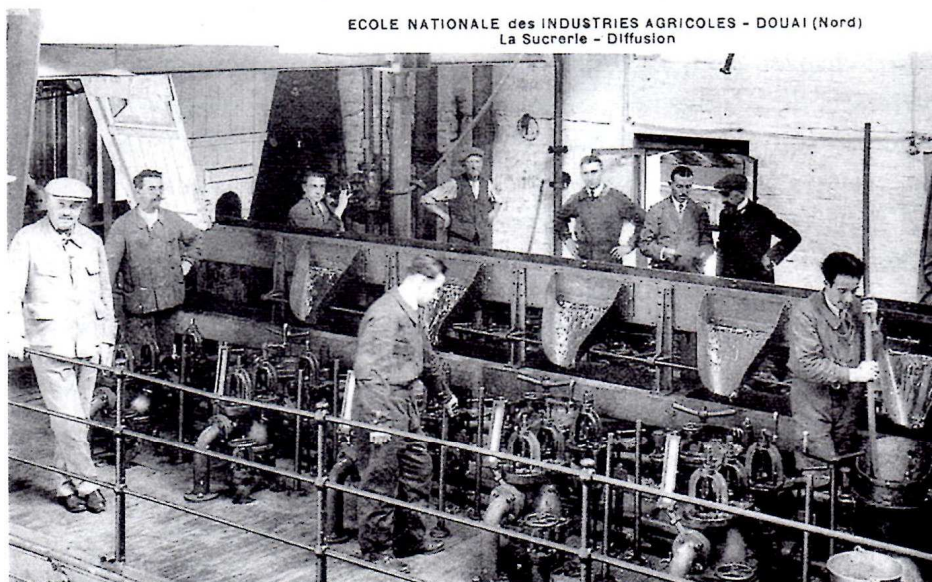
L'industrie française du sucre de betterave

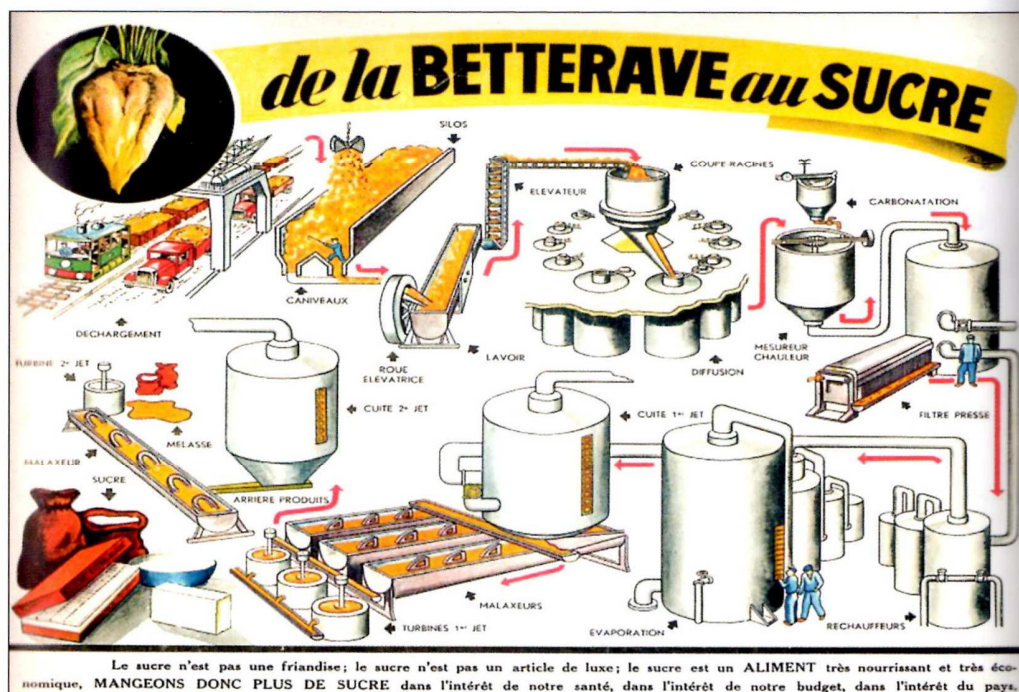
L'évolution des techniques de transformation

Au chapitre « Betterave », nous avons évoqué le balbutiement de ces techniques, directement inspirées des procédés de fabrication du sucre de canne et mises en œuvre dans des ateliers artisanaux, comme le montre la gravure ci-dessous parue dans la revue *L'Illustration* de l'année 1843, et se limitant à traiter les betteraves d'une ferme et quelquefois des fermes voisines.



Ulérieurement, après l'invention du procédé de « diffusion », la taille des unités augmente (on voit ci-dessous ce procédé tel qu'il était enseigné à l'Ecole des Industries Agricoles de Douai avant la guerre de 1914-1918).





Peu à peu les techniques se perfectionnent ainsi que le prouve le schéma théorique d'une usine, dans les années 1930 (tableau scolaire ci-dessus).

Usines et entreprises

En 1814, à la chute de l'Empire, les premières petites unités de fabrication disparaissent. En 1820, il y a reprise de la fabrication de sucre de betterave, dit « indigène ». Se crée alors une multitude d'ateliers de taille modeste, souvent à partir d'une exploitation agricole, pour en compléter les revenus et utiliser la main-d'œuvre durant la mauvaise saison.

A cette époque, on utilise la force animale pour faire fonctionner les matériels, tandis que le jus sucré de betterave est cuit sur des « feux nus » pour obtenir la cristallisation. Le sucre ainsi fabriqué doit être ensuite raffiné à l'extérieur.

Par ailleurs, le transport depuis le champ jusqu'à la sucrerie représente une part importante des dépenses. Lorsqu'il est effectué par un tombereau, chargé à la fourche, et traîné par des chevaux ou par des bœufs, il n'est pas étonnant que la sucrerie ne puisse drainer que des betteraves situées dans son entourage immédiat. Pour pallier cette difficulté, sont créés ultérieurement des établissements intermédiaires, dénommés « râperies », où le jus

sucré est extrait des betteraves, mis dans des cuves, est transporté jusqu'à l'unité centrale.

Comme on peut le constater ci-après, au fur à mesure des progrès techniques, la production de sucre de betterave, d'artisanale, devient industrielle. Les petits ateliers, au niveau des exploitations agricoles, disparaissent et laissent la place à de véritables fabriques. Cette évolution nécessite la mise en œuvre d'importants capitaux.

On estime qu'en 1837, il existe 584 sucreries. L'énorme majorité est située au nord de la France, dans les zones où la culture est encore pratiquée de nos jours, mais il existe 6 sucreries dans le département de la Seine (plus grand à l'époque qu'aujourd'hui), 12 dans l'Isère, 4 dans le Vaucluse, 3 dans le Tarn-et-Garonne et 6 dans le Puy-de-Dôme.

Sous le Second Empire, les sucreries ne progressent guère en nombre mais acquièrent des capacités de traitement supérieures. En 1871, on en dénombre 494 et 527 en 1873. Concernant la campagne 1877-1878, la répartition des usines sur le territoire est donnée dans le tableau ci-dessous :

Par la suite, le nombre d'unités diminue. Il tombe à 213 sur la campagne 1912-1913.

Après la Première Guerre mondiale, qui a vu la destruction de nombreuses sucreries, des unités sont reconstruites, plus modernes et de plus grande capacité. Leur nombre tombe à 108 lors de la campagne 1927-1928.

Nombre de fabriques et production de sucre en tonnes (campagne de 1877-78)				
Aisne	91	83 500	Marne	6
Nord	56	99 500	Meurthe-et-Moselle	2
Pas-de-Calais	96	61 000	Meuse	1
Somme	65	54 500	Nièvre	1
Oise	40	33 500	Puy-de-Dôme	5
Ardennes	11		Saône-et-Loire	3
Aube	2		Seine-Inférieure	1
Cher	1		Seine-et-Marne	14
Côte-d'Or	4		Seine-et-Oise	9
Eure	4		Deux-Sèvres	1
Haute-Marne	1		Loiret	1
Haute Saône	3		Eure-et-Loir	2
Loiret	1		Yonne	1
Nombre total d'usines : 522 dont 143 râperies et 59 fabriques avec râperies 58 000 tonnes pour le total des autres départements (d'Ardennes à Yonne)				

En effet, la structure du capital change : la plupart des sociétés détruites étaient souvent de petites sociétés familiales qu'il n'est pas envisageable de reconstruire avec les dommages de guerre ; beaucoup de propriétaires passent la main au profit d'entrepreneurs plus puissants.

En 1930, la répartition des 108 sucreries, en fonction de leur capacité d'écrasement de betteraves s'établit ainsi : 35 ont une puissance inférieure à 400 tonnes de betteraves/jour ; 41 de 401 à 800 tonnes/jour ; 10 de 801 à 1 000 tonnes/jour ; 14 de 1 001 à 2 000 tonnes/jour ; 8 plus de 2 000 tonnes/jour.

Sur les campagnes 1932/1933 à 1934/1935, leur nombre tombe à 106, se répartissant, entre les diverses sociétés (moyenne des deux campagnes), de la façon suivante :

	Production de sucre (tonnes)	%	Nombre de sucreries
Sociétés exploitant plusieurs sucreries			
Say	92 114	10,69	7
Béghin	78 771	9,31	3
Compagnie Sucrière	19 816	2,34	4
Soissonnais	16 906	2,00	2
Marquenterre	15 124	1,79	2
Société de fabrique de sucre	12 099	1,43	2
Sucrerie-raffinerie de Chalon-sur-Saône	8 816	1,04	2
Sous-total 7 sociétés	243 646	28,80	22
Sociétés exploitant une seule sucrerie			
Sous-total 84 sucreries	602 516	71,20	84
Total 91 sociétés	846 162	100,00	106

La commercialisation du sucre

A l'origine, le sucre est moulu et se présente sous forme de « pains ». Mais le pain de sucre disparaît en Europe après la Première Guerre mondiale, alors qu'il continue à être utilisé sous cette forme dans certains pays arabes, mais qu'il ne s'agit plus que d'une présentation de luxe et de fantaisie.

Puis apparaissent des morceaux de taille et de formes régulières, vendus dans une boîte en carton. Pour les confectionner, on fabrique des plaques de sucre que l'on scie dans des « casseries ». En 1854 est inventé le sucre moulé tel qu'il est connu actuellement.

A l'heure actuelle, les sucreries de betterave sont équipées pour fabriquer et commercialiser du sucre parfaitement blanc. Autrefois, et encore aujourd'hui dans certains pays producteurs de canne à sucre, le sucre produit est dit « brut » ou « roux » (96 % de saccharose, le reste étant composé d'impuretés). Pour être « blanchi », il doit être retravaillé en raffinerie, industrie de seconde transformation.

Pendant plus d'un siècle, une part très importante des sucres issus de la sucrerie de betterave en sort sous forme de sucre brut et doit passer en raffinerie. C'est la plus proche du consommateur final qui assure donc non seulement le blanchiment du sucre mais aussi son façonnage (en pains ou en morceaux) et son conditionnement (en paquets).

Nota : de nos jours, les sucreries assurent elles-mêmes le façonnage et le conditionnement de leurs produits. Et pour l'expédition aux nombreuses industries utilisatrices de sucre, les livraisons sont effectuées en vrac.

L'alcool de betterave

A partir du jus sucré de la betterave, il est possible d'obtenir – par fermentation puis distillation – de l'alcool éthylique. La matière première utilisée peut être soit la betterave soit la mélasse (sous-produit de l'industrie sucrière).

L'alcool n'a pas, comme le sucre, un débouché quasiment unique, l'alimentation humaine. Il est essentiellement employé comme matière première en pharmacie, en parfumerie, ou dans des industries chimiques (solvant ou usage réactionnel). Il peut être également employé comme source d'énergie. De même, l'alcool n'est pas fabriqué seulement à base de betterave ou de canne. Il peut être obtenu à partir de divers autres produits ou sous-produits agricoles et même de produits pétroliers. Cette diversité des sources et des débouchés entraîne une assez grande complexité de ce secteur.

Historique

La création d'un monopole de l'alcool

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les alcools fabriqués sont essentiellement des eaux-de-vie de fruit et surtout de vin. Les importants dégâts causés au vignoble par l'oïdium (1853) et le phylloxera (1874) entraînent un rapide